

Je signale au gouvernement que trois choses semblent s'imposer. D'abord, il faut établir des règlements applicables à tous les navires qui utilisent les ports et les eaux territoriales du Canada, notamment à ceux qui sont chargés de pétrole ou d'autres denrées risquant de polluer nos côtes. Il faudrait les formuler aussitôt que possible et les faire rigoureusement observer.

Deuxièmement, il faut réinsérer dans la loi sur la marine marchande du Canada la disposition qu'on a supprimée du projet initial, selon laquelle les frais, dans une situation semblable à celle qu'a causée l'*Arrow*, seraient imputés à la compagnie propriétaire du navire ou propriétaire de la marchandise.

• (2.20 p.m.)

Troisièmement, il nous faut une disposition légale qui établisse la responsabilité, afin que les victimes de la pollution puissent réclamer réparation et obtenir des dommages intérêts. Un accident de cette importance attire l'attention du Parlement, mais dans ma propre circonscription les petits navires déversent souvent dans l'eau leur excédent de pétrole et tout le port en est pollué. Les victimes, propriétaires de petits bateaux ou habitants du littoral dont la propriété est atteinte, ne peuvent réclamer aucun dédommagement. A quoi bon en effet poursuivre les propriétaires étrangers d'un petit navire ancré dans le port quelques jours à peine. Comme ce problème va sans doute tendre à se reproduire et à devenir plus grave, j'espère que le gouvernement agira avec vigueur pour éviter le retour d'incidents malheureux de ce genre.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES CRÉDITS DE L'EXPO

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet d'une nouvelle qui a paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. D'après ce compte rendu signé par M. David Crane, le premier ministre aurait fait une certaine déclaration en réponse à certaines questions. Je remarque qu'à ce moment-là, il humait des fleurs et portait un collier. L'écart entre sa déclaration et la vérité semble indiquer soit que ce qu'il humait était plus intoxicant que la drogue ou que son collier n'était pas fait de perles de vérité.

A la question: Pourquoi les agriculteurs n'ont-ils pas obtenu les 200 millions de dol-

lars... la somme prévue pour l'Expo, le premier ministre a répondu:

Je ne crois pas que ces gens soient pauvres, a dit M. Trudeau. Lors de sa visite dans l'Ouest, il avait vu des agriculteurs conduisant des tracteurs de \$20,000 et ils étaient probablement propriétaires de terres d'une valeur de \$100,000 à \$200,000, a-t-il dit.

Le très hon. M. Trudeau: Sur quoi porte la question de privilège?

Le très hon. M. Diefenbaker: Et il a poursuivi:

Pourquoi ne pas la donner au petit épicier de ma circonscription que le supermarché met en faillite?

Des voix: Question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a expliqué ensuite la subvention de 200 millions accordée pour l'Expo. On lui a demandé pourquoi on trouvait des fonds quand Montréal avait besoin de millions pour l'Expo, mais que lorsque c'est le cultivateur de l'Ouest qui a besoin de 200 millions, il n'y en a pas. «Pouvez-vous expliquer cela», a demandé l'étudiant à M. Trudeau.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois inviter le très honorable représentant à dire le plus tôt possible à la Chambre en quoi consiste sa question de privilège. Je dois aussi lui rappeler que tous les députés sont tenus de donner un préavis pour les questions de privilège. Comme l'article dont il donne lecture a paru dans un journal de ce matin, cela laisserait supposer qu'il a eu amplement le temps de donner à la présidence le préavis requis de tous les députés.

Une voix: Outrage au Parlement.

M. l'Orateur: Je demande donc au très honorable représentant de soulever sa question de privilège sans plus de préambule.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, on m'a signalé la chose il y a quelques minutes, et je dois en parler, car cette affirmation fautive et futile met en jeu l'honneur du gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre a répondu que le gouvernement s'acquittait d'une obligation contractée en 1962 sous le gouvernement conservateur. En 1962, le Parlement a adopté une loi prévoyant que le gouvernement fédéral verserait 20 millions de dollars, la province de Québec, 10 millions, et la ville de Montréal, 5 millions. Les dépen-